PERSPECTIVES EDUCATION FORMATION
PEF
la cgt
ÉDUC' ACTION

Une rentrée sous tension

OCTOBRE 2019
N° 160
Prix 1 €

p. 2 : Actualités : une rentrée à marche forcée

p. 3 : Édito

p. 4 : Le lycée sauce Blanquer : la fin des séries ?

p. 5 : De l'ESPE à l'INSPE

p. 6 : La rentrée, un show médiatisé

p. 7 : Apprentissage en lycée

p. 8 : Rentrée des AESH : le piège
Rentrée 2019 des personnels ITRF : perspectives ?

p. 9 : Personnels administratifs.
Non à la contractualisation dans la Fonction publique

p. 10 : «Bienveillance» un mot perverti par les libéraux

p.11 à 14 : DOSSIER – Une rentrée sous tension

p. 15 : La preuve par écrit

p. 16 : Professeur·e en situation de handicap

p. 17 : Violences sexistes et sexuelles dans l'E.N.
Femmes travailleuses de la RDC

p. 18 : Une norme internationale contre les violences et le harcèlement au travail
Congrès de la FERC : la CGT doit porter notre projet pour l'École

p. 19 : Les enseignant·es et la future réforme des retraites

p. 20 : Les retraité·es en CE dans le Bordelais
«Suffit les entourloupes»

p. 21 : Rencontre : Catherine Bartoli et Brigitte Creteur

p. 22 : Pour Blanquer, le droit à l'Éducation, c'est de l'hébreu

p. 23 : R comme Rentrée

Je souhaite me syndiquer
*Se rendre sur notre site : **www.cgteduc.fr***
cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / *unsen@ferc.cgt.fr*
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Directrice de publication : Nadine Castellani Labranche. **Rédactrice en chef :** Pauline Schnegg
Maquette : Christine Jarry-Arend. **Conception de la «Une»** *: Bertrand Verhaeghe*
Périodicité : *bimestrielle.* **CPPA :** *0620 S 07375* - **ISSN** *: 1250-4270.* **Dépôt légal :** *à parution*
Imprimerie RIVET - *BP 1577 (87022) Limoges cedex 9.* **CGT Éduc'action** - *263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. :* **01.55.82.76.55** - *Télécopie :* **01.49.88.07.43**
Mél : **unsen@ferc.cgt.fr** - Internet : **www.cgteduc.fr**

Une rentrée à marche forcée

En cette rentrée, les personnels de l'Éducation nationale vont devoir intégrer les réformes du lycée et la Loi *«Pour une École de la Confiance»*. Le gouvernement avance à un rythme effréné plaçant les collègues dans un état de sidération. Nul doute que la mise en place de toutes ces mesures va avoir un impact sur leurs conditions de travail mais aussi sur leur équilibre psychologique. Depuis de nombreuses années, chaque ministre de l'Éducation souhaite laisser son empreinte sous forme de réformes ; celles de Jean-Michel Blanquer sont marquées tout de même par une idéologie qui met en exergue la sélection et le tri des élèves sans oublier l'iniquité territoriale que va engendrer, avec la réforme du lycée, la mise en place des spécialités.

Concernant les personnels administratifs, là encore, la mise en place de la réforme territoriale se fait à marche forcée. Pas de répit pour les collègues ! Certain·es devront subir la fusion de leur service au nom de l'efficacité.

Que dire de la mise en place de la loi *«Pour une École de la Confiance»* -la CGT Éduc'action avait alerté sur la majorité des articles- ? Le CTM va se prononcer ces prochaines semaines sur plusieurs décrets d'application dont ceux sur l'expérimentation qui s'inscrit dans l'article 8 de la loi. Les expérimentations sont souvent le moyen pour nos dirigeant·es de mettre en place des dispositifs à titre expérimental qui se généralisent sans qu'aucun bilan ni concertation ait eu lieu. Et souvent, ces expérimentations peuvent déboucher sur des réformes rétrogrades. La réforme du Bac pro 3 ans en est la triste illustration.

Après les mobilisations inédites de la fin de l'année scolaire, beaucoup de nos collègues pourraient se sentir désemparé·es ou découragé·es. L'histoire a plusieurs fois démontré que rien n'est immuable et que les choses peuvent s'inverser.

Pour la CGT Éduc'action, il est toujours temps de changer la donne et ensemble nous connaitrons à nouveau des victoires sociales.

Isabelle VUILLET

Patrick Désiré, secrétaire général

Malgré la multiplication des oppositions et le malaise social provoqué par sa politique, Emmanuel Macron poursuit avec obstination ses réformes au bénéfice, quasi exclusif, du patronat et des classes sociales les plus favorisées.

Son système de retraites par points s'inscrit parfaitement dans cette logique.

Au ministère de l'Éducation nationale, les personnels seront doublement pénalisés, à cause du mode de calcul qui ne se fera plus sur le salaire des 6 derniers mois mais sur l'ensemble de la carrière, et en raison de l'intégration des primes dans le mode de calcul. Cela pourrait faire perdre à un·e enseignant·e plusieurs centaines d'euros sur sa pension s'il ou elle ne se résigne pas à travailler plus longtemps.

Une question de répartition des richesses

La mise en place d'un tel système représenterait une régression majeure pour tou·tes les salarié·es de ce pays.

Pour les personnels de l'éducation, comme pour les autres salarié·es, la question des retraites est intimement liée à la répartition des richesses produites dans le pays.

Si le ministre de l'Éducation admet que la réforme prévue serait catastrophique pour les enseignant·es et se dit prêt à engager des discussions sur les questions des rémunérations, il n'envisage de le faire que sous l'angle indemnitaire.

Pour la CGT Éduc'action, une réelle prise en compte de l'urgence salariale passe d'abord par une revalorisation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique, et par une refonte des grilles de salaires des personnels.

Face à de tels enjeux, l'organisation d'une réponse interprofessionnelle doit se construire et nous devons y prendre toute notre part dans notre secteur. La CGT a pris ses responsabilités en appelant à une première journée de grève le 24 septembre. Plusieurs secteurs se sont déjà mobilisés durant le mois.

Mais pour parvenir à contrer ce projet de réforme injuste, nous devrons engager une lutte dans la durée et nous aurons besoin pour le faire de construire un cadre unitaire d'action.

Notre capacité à défendre des conquis sociaux sera d'une importance cruciale pour le développement de notre syndicalisme et pour redonner aux salarié·es l'espoir qu'il est possible par la lutte, de contribuer à construire une société plus juste.

Le lycée sauce Blanquer

La rentrée 2019 est celle de la mise en œuvre des réformes Blanquer dans les lycées généraux et technologiques.

Comme prévu, ce fut parfois compliqué dans certains établissements : emplois du temps tardifs et très provisoires, reprise des cours retardée, parfois des classes avec 30 enseignant·es, élèves n'ayant pas pu avoir une des spécialités promises…

La désorganisation !

Dans la très grande majorité des cas, ces problèmes d'organisation trouveront plus ou moins rapidement une solution mais cette année scolaire risque de réserver des moments difficiles pour les personnels comme pour les élèves. Et l'application de la réforme continue d'interroger tant du point de vue pédagogique et matériel que de celui de l'égalité de traitement des élèves sur le territoire.

Ainsi, les nombreuses questions que la CGT Éduc'action, comme l'ensemble des personnels, se posait à l'annonce des réformes, demeurent.

Comment vont être mises en place les épreuves communes de contrôle continu : avec une banalisation des cours comme nous le réclamons ou sur l'emploi du temps des élèves comme le préconise le ministère ?

Quelle est la proportion d'établissements ayant fait le choix d'imposer des *«triplettes»* de spécialités fléchées et celle de lycées ayant laissé totale liberté de choix aux élèves ?
Comment se sont constituées les classes de première en fonction des spécialités ?
Comment ont été fléchés les dédoublements ?
La réforme a-t-elle provoqué une hausse des effectifs par classe de première ?

Pour répondre à ces questions l'union nationale CGT Éduc'action a lancé une enquête auprès des syndicats départementaux.

Dès les premiers retours, il s'avère que l'autonomie des établissements fonctionne à plein régime et que les élèves ne sont absolument pas traité·es de la même façon suivant leur lycée.

De plus, ces choix d'établissements sont éminemment pédagogiques et auront une incidence forte sur les conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

Les personnels doivent donc s'emparer de ces questions collectivement sous forme d'heures mensuelles d'information et d'assemblées générales.

Cette réforme instituée pour trier socialement les élèves sape qui plus est l'unicité du système éducatif sur le territoire. Plus que jamais, il nous faut la combattre.

Michaël Marcilloux

La fin des séries

Le ministère a dévoilé sur son site la répartition des vœux de spécialités de première. Ces chiffres sont à prendre avec précaution puisque rien n'assure que les vœux aient pu être totalement respectés à la rentrée. Cela n'empêche évidemment pas le ministère de communiquer allègrement sur le sujet en se satisfaisant d'une plus grande liberté de choix pour les élèves.

Quelle poursuite d'études ?

Ainsi, selon lui, 42,4% des élèves suivent des *«triplettes»* de spécialités qui n'existaient pas dans les séries S, ES et L. Sur ce point, nous ne pouvons que lui faire confiance puisqu'il ne communique que sur le *«top 12»* des triplettes choisies (soit sur seulement 70% des choix). A minima, au moins 34,1% des élèves ont choisi 3 spécialités correspondant à la série S (en comptant la nouvelle spécialité Numérique et sciences informatiques), contre 51,2% d'élèves en première S en 2018 ; au moins 20,5% des spécialités correspondant à ES (SES avec, au choix, langue littérature et culture étrangère, Histoire-géo géopolitique et sciences politiques et mathématiques) contre 34% en 2018 ; au moins 6,1% des spécialités correspondant à L contre 14,8% en 2018.

On peut donc comprendre la satisfaction du ministre qui voit sa logique de fin des séries prendre corps avec ces annonces. Mais on doit surtout s'inquiéter de son absence de recul critique sur l'avenir des élèves.

Par exemple, 2,3% des élèves ont demandé la « triplette » de spécialités Histoire-géo géopolitique et sciences politiques/SES/SVT. Ils et elles devront en abandonner une en fin de première. On peut être très inquièt·es des poursuites d'études pour les élèves qui conserveraient la SVT en terminale faute de bons résultats en première dans les deux autres spécialités. Il serait ainsi souhaitable d'étudier en détail les 30% de triplettes non dévoilées par le ministère dans la perspective de Parcoursup.

Enfin, seul·es 64% des élèves ont choisi de suivre la spécialité mathématiques alors que 88% des élèves de premières générales suivaient un enseignement de maths l'an dernier : cela ne fait que confirmer le caractère discriminant des mathématiques dans la réforme.

Michaël MARCILLOUX

De l'ESPE à l'INSPE

Désormais c'est l'*«Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation»*, mais quelles sont les modifications majeures ?

À partir de 2022, le concours sera placé en M2, il était jusqu'alors placé en M1 : nous sommes loin de notre revendication pour un concours placé en L3…

La réforme de la formation initiale, c'est aussi la reprise en main du rôle de l'État *«employeur»* dans la formation avec notamment un renforcement sur la validation des compétences professionnelles et sur le respect des *«valeurs de la République»*.
On ne doit donc pas seulement valider le concours, mais aussi être *«compétent·e»* aux yeux de l'Institution.

Dans les INSPE on réfléchit à la question du nombre de places d'accueil pour les M1 afin de le faire coïncider avec le numerus clausus du concours en M2 : on a ainsi une présélection non officielle.

Une réforme encore très floue

La nouvelle mouture de la formation a du mal à voir le jour, Jean-Michel Blanquer a annoncé un comité de suivi pour les INSPE, mais la mise en place et la feuille de route ne sont pas encore finalisées (deux réunions qui devaient avoir lieu en juillet ont été annulées sans raison).

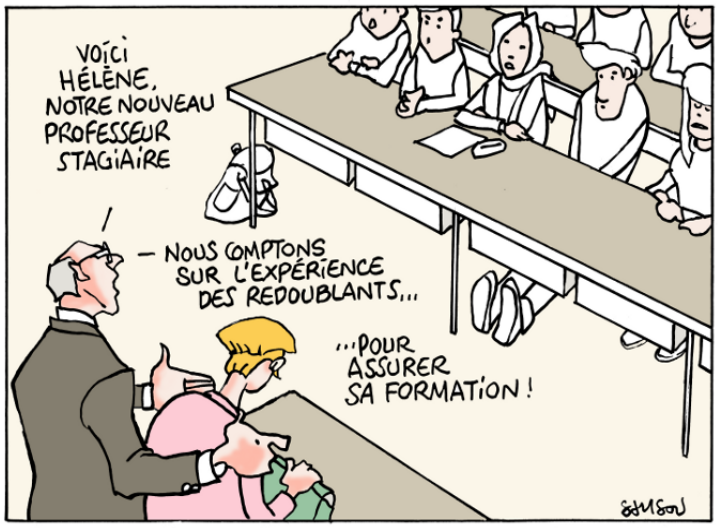

C'est donc dans le flou le plus total sur les programmes que les étudiant·es ont effectué leur rentrée.

Le ministère n'a pas mesuré l'ampleur d'une telle réforme et a voulu une mise en application immédiate et à marche forcée.

En attendant, celles et ceux qui sont sous pression, ce sont toujours les stagiaires, avec une qualité de formation très aléatoire selon les académies.

Jean-Baptiste DELGENES

La rentrée, un show médiatisé

Cette rentrée est principalement marquée par la mise en œuvre de la loi dite *«Pour une École de la confiance»* votée en juillet.

Pour faire la promotion de l'instauration de l'instruction obligatoire dès 3 ans, le ministre n'a pas hésité à pointer du doigt une éventuelle sous-scolarisation des jeunes filles sous l'emprise du *«fondamentalisme islamiste»*. Il a ainsi rendu inaudible sa mesure initiale et entretenu un climat de haine et de suspicion. Si l'école dès 3 ans est une bonne décision, le ministre aurait été inspiré de s'appuyer sur nos repères revendicatifs et de l'adapter aux besoins spécifiques des enfants de cet âge (rythme, motricité, interaction langagière) avec des effectifs élèves-personnels en conséquence et des apprentissages permettant la socialisation et l'autonomie créative. Il aurait surtout dû abroger la loi Debré obligeant les collectivités locales à financer les écoles privées.

Rentrée sous les drapeaux

L'instruction obligatoire aura aussi des conséquences sur l'égalité d'accès à l'École. Autorisé par l'administration, l'aménagement du temps scolaire des élèves de 3 ans par les familles va accentuer les inégalités sociales entre celles qui peuvent faire garder ou non leurs enfants les après-midis.

L'autre nouveauté au goût de naphtaline est la représentation obligatoire dans nos classes des drapeaux français et européens, de la devise de la République et de l'hymne national.

L'École inclusive est l'autre préoccupation médiatique du ministre. Par mail, il invite tous les personnels à tenir le *«cap école inclusive»*, sans moyens et sans formations pour la plupart (les AESH par exemple en grande précarité). En permettant la mutualisation des AESH auprès de plusieurs élèves et sur plusieurs établissements (les PIALs), le ministère va générer des dommages sur ces collègues et sur les élèves en situation de handicap.

Citons également les INSPE (ex ESPE) dont les directions seront nommées par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Le nombre de stagiaires ayant énormément chuté ces dernières années, le recours aux personnels contractuels va s'amplifier.

La généralisation des dédoublements en GS, CP, CE1 en éducation prioritaire pourrait être une bonne décision si elle n'était pas à moyens constants (voire diminués). Elle pénalise les collectivités locales sans solution de place, mais aussi les autres classes qui se surchargent.

Enfin, c'est la pérennisation des évaluations nationales CP-CE1. Pour éviter toute contestation, dans certains cas, les IEN ont veillé à ce que les réfractaires ne soient pas en charge de ces niveaux. C'est une déclinaison de l'article 1 de la loi qui vise à réprimer les contestataires.

En somme, une belle rentrée à l'École où le cadre général explose et où les réformes contestées unanimement sont imposées à tout·es : personnels, usager·ères, administration et collectivités territoriales. En bref, une rentrée sous les drapeaux et au garde-à-vous.

Élèna Blond et Jérôme Sinot

Apprentissage en lycée

La loi *«Liberté de choisir son avenir professionnel»,* inspirée des revendications du MEDEF, contient toute une série de mesures pour développer l'apprentissage, quitte à dégrader les droits des apprenti·es et les contenus de formation. C'est aussi l'un des axes de la *«transformation de la voie professionnelle».*

La preuve : le ministère a publié un vade-mecum *«Développer l'apprentissage à l'éducation nationale»* qui décline les modalités de la mise en place de l'apprentissage dans les lycées.

Contraindre, mixer, trier

Ce vade-mecum confirme la méthode autoritariste du ministre. La consultation du CA n'est plus obligatoire pour ouvrir une Unité de Formation en Apprentissage (UFA). Le ou la chef·fe d'établissement décide seul·e. L'autonomie des établissements c'est surtout l'autonomie des chef·fes.

La mixité et l'individualisation des parcours sont les moyens pour mettre en œuvre cette politique. Le vade-mecum en donne les modalités. Il définit l'organisation du mixage des parcours et des publics, imposant la cohabitation dans la même classe d'élèves, d'apprenti·es et de stagiaires de la formation continue.

L'apprentissage devient la pierre angulaire de toute l'organisation pédagogique. L'emploi du temps des apprenti·es détermine l'emploi du temps des scolaires. En enseignement général, il est prévu d'augmenter les heures/semaines, en fonction de la présence des apprenti·es. En enseignement professionnel, les formations seront adaptées à chaque apprenant·e, en adéquation avec les demandes des entreprises. Dès la 1ère année, il est demandé *«d'anticiper la mixité de parcours en prévoyant les enseignements et les progressions pédagogiques pour une suite de parcours en apprentissage».*

L'individualisation des parcours, avec positionnement de chaque entrant·e, implique la modularisation des apprentissages et leur validation par blocs de compétences. Des accueils en cours d'année sont prévus, les entrées et les sorties permanentes vont se généraliser, actant qu'une *«certaine flexibilité des services sera à prévoir»*, c'est une attaque directe du statut des PLP. La menace d'annualisation se confirme, c'est une remise en cause des 18h hebdomadaires. Cela annonce un alourdissement de la charge de travail, sans contrepartie financière et une dégradation des conditions d'études des élèves.

Le vade-mecum confirme le nouveau rôle de l'enseignement sous statut scolaire : travailler *«à la bonne adéquation entre le profil du jeune et l'entreprise»*. Il faut procéder au tri et à la sélection pour l'entrée en apprentissage. C'est un changement radical du sens du métier des PLP !

Ce choix idéologique se heurte à toutes les études sérieuses qui montrent que l'apprentissage ne garantit pas une meilleure insertion et reste une voie de formation discriminante. Pour la CGT Éduc'Action, le service public d'éducation sous statut scolaire reste le seul garant de l'égalité d'accès pour tou·tes à une formation professionnelle de qualité !

Laurence Robert, Yannick Biliec, Philippe Dauriac, Catherine Prinz

UN CHANTIER Á HAUTS RISQUES !

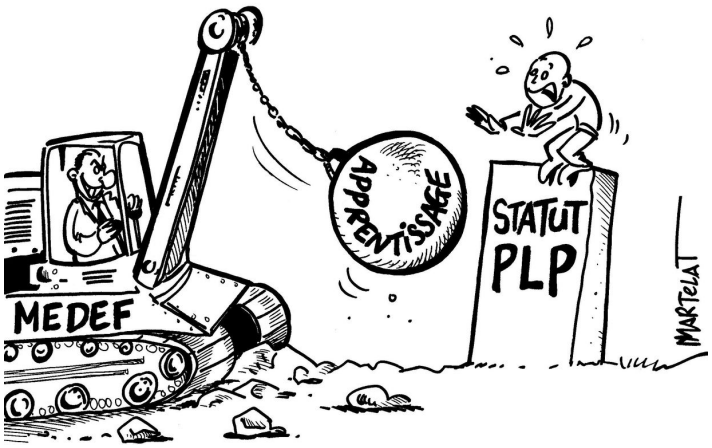

Rentrée des AESH : PIAL et contrats 3 ans, le piège se referme

Alors que Blanquer prétend avoir créé *«des contrats robustes»* qui déprécarisent et sécurisent les AESH, la rentrée est complètement désorganisée, les conditions de travail sont pires que celles pratiquées jusqu'alors. Les maigres avancées de la circulaire 2019-90 (contrats de 3 ans et annualisation sur 41 à 45 semaines) font face, selon le ministère, à un soi-disant problème de logiciel pour être appliquées dès la rentrée. Beaucoup d'AESH n'ont toujours ni renouvellement de contrat ni affectation à ce jour.

La prise en compte insuffisante du travail invisible est l'occasion d'abus de la part des académies : elle devient un dû pour l'administration au lieu d'un volume d'heures géré par et pour l'AESH.

La grande révolution dont se targue le ministère reste le danger des PIAL[1] : la mutualisation à outrance se poursuit avec la multiplication du nombre d'élèves pour un·e même AESH. L'AESH déjà peu considéré·e, est réduit·e à exécuter des ordres sans pouvoir mettre à profit ses compétences.

Où sont les promesses gouvernementales sur une école de qualité, au plus proche des élèves ?

Cette rentrée désastreuse maintient donc les AESH dans une précarité à vie, sans aucune amélioration, où régression et mépris sont de mise. Devant cette situation intolérable, le Collectif AESH National CGT Éduc'action invite les AESH à poursuivre ensemble le combat !

Hélène Elouard & Yvon-Yvan Barabinot, collectif AESH National CGT Éduc'action

1 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés

Rentrée 2019 des personnels ITRF : reconnaissance, formation, augmentation

Comme toutes les organisations syndicales représentatives, la CGT Éduc'action a été reçue le lundi 26 août 2019 par Blanquer. Lors de cette rencontre, il a présenté le schéma directeur pour la formation des personnels de l'Éducation nationale, avec un calendrier allant jusqu'en 2022. Les grand·es absent·es de ce schéma directeur sont les ITRF de l'Éducation nationale et les AESH.

Circulez y'a rien à voir

En 2019, les personnels ITRF des EPLE devront pourtant faire face aux nouvelles spécialités et aux nouveaux programmes.

Encore une fois, ils·elles restent et resteront les grand·es oublié·es des plans académiques et nationaux de formation :
- pas de formation aux nouveaux programmes en SVT et Physique chimie ;
- pas d'information sur les nouveaux enseignements *«informatique et sciences du numériques»* ou sur le projet préparé (adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par l'élève) pendant deux ans avec un oral présenté en terminale en épreuve finale par exemple.

En terme de formation la CGT Éduc'action se prononce pour :
- un droit individuel à l'information directe des salarié·es sur toute possibilité de formation (plan de formation ou possibilités individuelles) ;
- une formation pour tous les personnels (titulaires ou non) d'au moins 10 jours par an ;
- un droit de contrôle et de définition collective de tous les plans de formation par les comités techniques.

Christèle Rissel

Personnels administratifs

Le 5 juillet dernier, dans une vidéo envoyée aux personnels administratifs, le ministre a longuement remercié les agent·es pour leur dévouement. Un dévouement à pas cher ! Au même moment, nous subissons 400 suppressions de postes en 2019, après les 200 de 2018.

Les conditions de travail se dégradent du fait de la surcharge de travail et des urgences. Faute de temps, les opérations de tuilage sur poste sont rares entre les collègues arrivant·es et les collègues partant·es. Ces conditions de travail génèrent stress et conflits, dégradation de la santé et arrêts maladie.

400 suppressions de postes en 2019

Depuis l'adoption de la loi de transformation de la Fonction publique, des contractuel·les peuvent arriver sur des postes de titulaires. Le gouvernement souhaite étendre la précarité et déstabilise encore un peu plus les services et carrières en recourant au personnel contractuel.

Nous faisons tourner la machine Éducation nationale (rémunération des personnels, affectations, suivi et orientation des élèves), mais à quel prix ?

Le plan PPCR (quand il n'est pas gelé) n'offre que de maigres réévaluations qui ne compensent même pas la hausse du coût de la vie. Les ADJAENES n'ont même pas changé d'indice au 1er janvier 2019 ! Cette année le ministère doit statutairement revaloriser le RIFSEEP. Pour l'instant le MEN prévoit de débloquer 10 € brut d'augmentation par mois ! Ce n'est pas une augmentation, c'est une aumône.

Le grand chantier

Dans le même temps, et pour compresser encore un peu plus les personnels et tailler dans les effectifs, le MEN lance à la rentrée 2019 un grand chantier de réforme territoriale des services académiques. Les régions académiques doivent ainsi travailler à un plan de mise

en place de services inter-académiques et de services régionaux. Derrière ce projet se cachent à nouveau des suppressions d'emploi et, quoiqu'en dise le ministère, un éloignement de l'administration et de l'usager·ère sur fond de dématérialisation à outrance.

Pour faire reculer le gouvernement et avancer nos revendications, il est urgent de nous organiser, de recréer du collectif sur nos lieux de travail, avec la CGT Éduc'Action.

Le collectif administratif de la CGT'ÉDUCATION

Non à la contractualisation dans la Fonction publique

Pour l'égalité d'accès au service et à l'emploi publics, refusons que la contractualisation devienne la norme des recrutements dans la Fonction publique !

La loi portant *«transformation de la Fonction publique»*, dite loi Dussopt, va élargir considérablement les critères autorisant les employeurs publics à recourir aux contractuel·les sur des emplois permanents, sur des emplois fonctionnels de direction et par le contrat de projet. Le recours au contrat dans les ministères, était cadré et différentes lois, telle la loi Sauvadet de 2012, ont permis la réalisation de plans de titularisations et d'offrir plus de droits et de stabilité aux contractuel·les. Pour autant, les dérives des employeurs se sont multipliées ces dernières années et il y a toujours des inégalités de droit et salariales entre les contractuel·les et les fonctionnaires que la nouvelle loi ne règle pas.

Collectif ATSS

«Bienveillance»

Compétences, évaluation, projets… depuis une trentaine d'années, les différent·es ministres et leur administration, à l'instar du patronat, se sont emparé·es de notions et vocabulaire pédagogiques portés par les personnels pour les dénaturer dans le sens de leur vision libérale de l'École. Bien souvent, l'utilisation dévoyée de ces termes par les hiérarchies, notamment intermédiaires, est alors vécue comme une attaque contre la pratique professionnelle et la liberté pédagogique des personnels.

C'est aujourd'hui le cas avec le terme de bienveillance. Les CPE ont à la base de leur métier *«une écoute bienveillante et active afin de mieux connaître les difficultés de toutes natures que peuvent connaître les élèves»* (circulaire métier des CPE de 2015).

Encore un mot perverti par les libéraux !

Par définition, la Bienveillance est une *«disposition favorable envers quelqu'un, indulgence»*. Par ailleurs, ce mot est utilisé depuis des dizaines d'années dans les pédagogies de progrès. Nombre de CPE sont heureux·ses de ne pas avoir connu la situation d'avant 1972 en passant d'un statut de vigile d'établissement à celui de pédagogue.

L'autorité passe par l'établissement de bonnes relations, par la compréhension et l'estime réciproque, avec les élèves, que l'on soit CPE ou personnel enseignant. C'est à la base de nos métiers. Pour nous, une autorité bienveillante ce n'est ni une soumission aux injonctions ni une façon de mettre en difficulté les personnels.

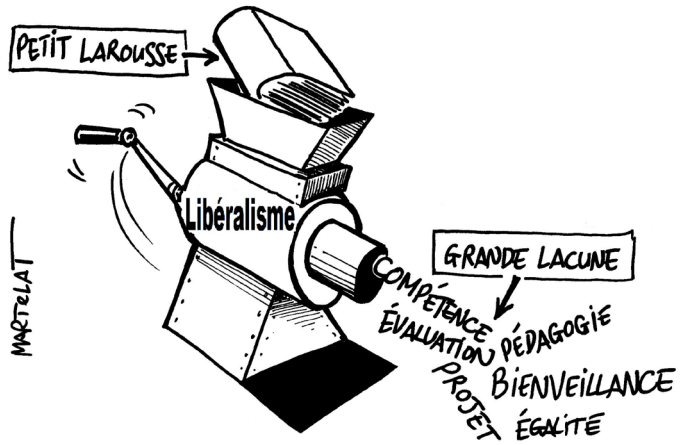

Prendre en compte la parole des élèves, ce n'est pas leur donner raison a priori, c'est avant tout les écouter dire leur mal-être éventuel, c'est reprendre leur parole, et la recadrer avec une écoute bienveillante qui ne signifie pas pour autant une absence d'autorité, contrairement à ce que tente parfois d'imposer la hiérarchie.

Dans notre pratique professionnelle, nous mettons souvent en œuvre une écoute respectueuse et bienveillante à l'égard de l'autre, de la parole exprimée. Nous utilisons la bienveillance dans nos rapports aux stagiaires, au groupe, et nous cherchons simplement à mettre la personne dans une position d'écoute, une attitude respectueuse et bienveillante vis-à-vis des autres afin de faciliter les acquis. Il peut en être de même avec les élèves qui nous sont confié·es sans que cela passe pour de la démagogie à leur égard.

Pourquoi abandonnerions-nous notre pédagogie, le sens de nos mots, sous prétexte que le ministère les utilise pour nous asservir ?

À l'heure de la réforme de l'École de la confiance, parler comme pédagogue de bienveillance ce n'est pas forcément faire le lit du libéralisme et du caporalisme… Nous sommes pour l'école de la confiance alors même que le ministère s'en sert comme d'un paravent pour une école toujours plus injuste et inégalitaire.

Notre vision d'une école émancipatrice doit être la plus forte, les manipulations actuelles ne résisteront ni à l'épreuve du temps ni à celle des luttes que nous mènerons !

François QUINCHEZ, animateur du Collectif national vie scolaire.

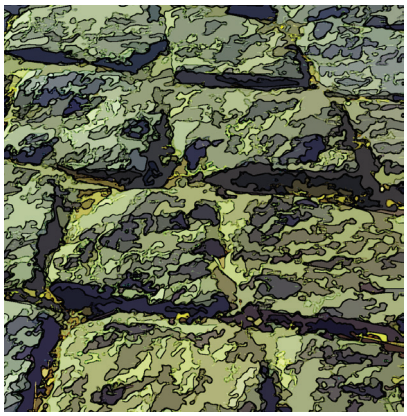

Une rentrée sous tension

Jean-Michel Blanquer, considéré par les médias comme le bon élève de la Macronie, a vécu une fin d'année scolaire quelque peu tourmentée. En cause, les réformes du lycée général et de la voie pro, la loi pour une École de la Confiance qu'il impose à un rythme effréné.

Dossier coordonné par Nadine CASTELLANI-LABRANCHE et Isabelle VUILLET

Quand on sème le vent, on récolte une rentrée sous tension

Excès de confiance ? À n'en pas douter si l'on considère la mise en place de ces réformes menée tambour battant sans aucune concertation. Le retour de bâton ne s'est pas fait attendre et les collègues ont commencé à agir dès le mois de septembre 2018. L'année scolaire a ainsi été ponctuée par des journées de mobilisation qui ont connu des succès et des modes d'action divers.

La CGT Éduc'action a participé aux intersyndicales nationales afin de relayer au mieux les remontées du terrain et décider ainsi des modalités d'action les plus pertinentes au niveau national.

Des mobilisations plus locales se sont organisées, votées la plupart du temps en assemblées générales, mouvements auxquels les militant·es de la CGT Éduc'action ont participé activement. Les collègues ont pu compter sur le soutien actif de notre organisation.

Enfin, la résistance a revêtu un caractère exceptionnel en fin d'année avec un mouvement de grève pendant la période du Bac. Le Bac étant un totem absolu, ce mouvement a donc été fortement relayé et commenté dans la sphère médiatique en des termes souvent peu flatteurs pour les collègues..

Quel impact ces mobilisations ont-elles eu à la rentrée ?
Comment ces réformes sont-elles mises en place dans les établissements et les administrations, s'agissant notamment de la réforme territoriale ?

La CGT Éduc'action aura, sans nul doute, un rôle majeur à jouer dans les prochaines semaines. La lutte s'inscrit, bien souvent dans le temps, avec les forces en présence et, dès la rentrée, nos militants et militantes se tiendront aux côtés des personnels afin de faire entendre leur voix.

Année 2018 - 2019

Le mouvement de grève pendant la période des épreuves du Bac n'a été que l'aboutissement d'un refus total du ministère d'entendre le mécontentement des collègues et d'imposer ses réformes à marche forcée.

La genèse de la mobilisation

Pourtant, la mobilisation avait débuté bien avant le mois de juin. En effet, les collègues de lycées et de lycées pros ont rapidement compris à quel point ils ou elles allaient être touché·es par les réformes au niveau de leurs conditions de travail et du sens de leurs missions. Le tri précoce et la sélection à tous les étages ne sont pas dans les valeurs qui animent la plupart des collègues. Aussi, quand les textes officiels ont commencé à paraître les collègues des lycées généraux et des lycées pros ont décidé de passer à l'action.

Des luttes inédites

Un mode d'action et de mobilisation inédit

Alors que les organisations syndicales dont la CGT Éduc'action préparaient la riposte par des journées nationales de grève, des collègues ont senti le désir de s'organiser collectivement au-delà des structures syndicales. Ainsi, des collectifs se sont créés (les stylos rouges, Stop réformes Blanquer) et des assemblées générales se sont organisées décidant des actions à venir. Bien que des collectifs de ce type aient déjà existé auparavant dans l'Éducation nationale, il n'en demeure pas moins que cette année, ils ont été très présents et leur audience a été réelle grâce, très certainement, à leur réactivité sur les réseaux sociaux et ont, par ailleurs, trouvé leur prolongement, fin août, avec *«l'Université d'Été des Enseignant·es et de l'Éducation»*.

Les organisations syndicales, *«has been»* ?

Cet engouement pour les collectifs doit-il nous inquiéter en tant qu'organisation syndicale ? Beaucoup de nos militant·es ont participé activement aux assemblées générales et en ont été des membres actif·ves.

Leur existence doit néanmoins nous interroger puisqu'elle démontre sans aucun doute que les collègues ne s'emparent pas des modalités d'action que nous leur proposons. En effet, des grèves spontanées ont été votées, en assemblée générale, en dehors des journées nationales d'action.

Une complémentarité plus qu'une concurrence

La CGT Éduc'action ne s'est jamais sentie menacée dans son existence ni dans sa légitimité par ces collectifs. Par ailleurs sa participation à l'Universités d'Été et sa présence via son réseau militant à toutes les réunions organisées par les collectifs montrent que nous ne sommes pas opposés à eux. Ils viennent en appui aussi bien à des mobilisations locales que nationales. Participer aux réunions de ces collectifs, les suivre sur les réseaux sociaux n'empêchera pas les collègues de rejoindre aussi la CGT Éduc'action. Et les nombreuses demandes d'adhésion de ce début d'année en sont la preuve. **Peut-être est-ce là une évolution des mouvements sociaux ?** La CGT Éduc'action ne restera pas spectatrice et continuera d'apporter son soutien et de participer à toutes formes de mobilisation contre des réformes néfastes dans l'Éducation.

Et maintenant ?

Même si les réformes sont mises en place à la rentrée, un bon nombre de collègues ne s'avouent pas vaincu·es. Des assemblées générales d'établissement ou de secteurs se sont tenues. Pour l'heure, certain·es de nos collègues n'hésitent pas à adopter une résistance passive (refus de la charge de professeur·e principal·e, refus des heures supplémentaires…). Ce type d'actions fait partie des mobilisations possibles mais pour la CGT Éduc'action c'est une lutte dans un cadre plus collectif avec un véritable rapport de force qui fera plier le ministre.

Isabelle Vuillet

Des actions courageuses

En février 2019, de nombreux·ses professeur·es de lycée manifestent leur opposition à la réforme des lycées en attribuant un 20/20 de moyenne à chaque élève de leurs classes. Sur les bulletins, elles et ils inscrivent à chaque élève la même appréciation du travail mentionnant leur satisfaction et leur soutien. Procéder ainsi, c'est être en opposition à la réforme, mais c'est aussi être en accord avec la mise en question de l'évaluation notée dont on connaît la subjectivité et les dégâts.

Riposte : isoler et intimider les réfractaires

La conséquence dans certains établissements a été l'impossibilité de tenir les conseils de classe et de procéder à une synthèse qui aurait pu enfin ne pas permettre le tri habituel des élèves, mais une attention particulière à chacune et chacun. On aurait pu imaginer un progrès pédagogique ! Mais les chef·fes d'établissement se sont montré·es outré·es par un tel mode de contestation, ont brandi la prise d'otages et tenté de contraindre les actrices et acteurs de cette belle action en les convoquant individuellement, en les sommant nominativement de cesser.

En juin 2019, nous avons été nombreux·ses à refuser de répondre aux convocations de surveillances d'examen. Certain·es d'entre nous n'ont pas rendu leurs copies aux dates imposées. C'est là de belles actions de courage par les temps qui courent, où les sanctions sont systématiquement individualisées, où l'administration tente d'isoler les réfractaires. Ces actions ont été soutenues financièrement par les collègues dans un élan de solidarité d'envergure. Face à cela, les médias et le gouvernement ont mis l'accent sur les dommages subis par les élèves, et l'Éducation nationale s'est imposée en sauveuse en attribuant des notes trafiquées aux candidat·es et en obligeant ses personnels à se compromettre ou à se retirer lors des délibérations de jury.

Ces postures de l'Institution nous inspirent deux analyses. D'abord, il est évident que la morale, l'éthique professionnelle est du côté des enseignant·es et non de l'Institution.

Ensuite, il est à craindre que traiter avec autant de désinvolture les jurys de baccalauréat, c'est alimenter l'argumentaire du gouvernement pour le contrôle continu, effectué dans des conditions, on le sait, extrêmement discriminatoires, et briser le tabou de l'examen certificatif, dont les conditions d'évaluation sont subjectives, mais certainement moins que celles du contrôle continu tel qu'il est pratiqué dans les établissements.

Pauline Schnegg

Le style Blanquer

Lors de sa conférence de presse de rentrée, le ministre nous a servi du *«contenu social»* de ses réformes, du *«bien être professionnel»* des personnels ou encore de la traditionnelle *«égalité des chances»*. Des expressions qui sonnent creux au regard des contre- réformes engagées qui détruisent le système éducatif et dégradent considérablement les conditions de travail. Mis en difficulté en fin d'année scolaire, le ministre va-t-il lui aussi changer de méthode en étant davantage *«dans l'écoute et la co-construction»*. ?

Bienveillant dans les médias, méprisant envers les personnels

Pour lui, tout va bien, *«le dialogue avec les enseignants n'est pas rompu» ;* pas si sûr, vu son mépris affiché pour les grévistes et relayé par les médias.

Nadine Castellani-Labranche

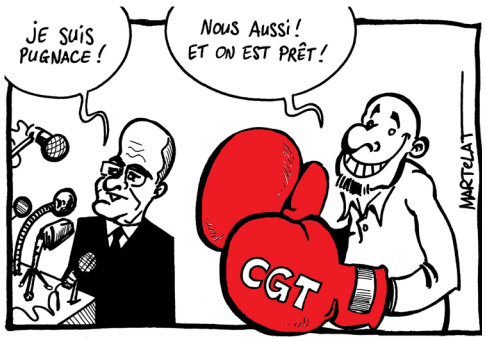

Et pendant ce temps-là...

On fusionne !

La mise en place de la réforme territoriale dans l'Éducation nationale va bon train. Le 9 juillet, lors d'un CTMEN, un projet de décret actant la fusion des académies de Caen et de Rouen a été présenté aux organisations syndicales et rejeté avec 11 voix contre (FSU, FO, CFDT, CGT, SNAL ; l'UNSA ne prenant pas part aux votes). **Mais pourquoi un vote aussi éloquent ?** Car la fusion aura de lourdes conséquences sur les emplois dans les services rectoraux, dégradera les conditions de travail des personnels et affaiblira le service public d'éducation.

Pour les autres académies, le travail de mise en place de 17 régions académiques, prévue pour le 1er janvier 2020, est engagé, à l'instar des académies d'Aix-Marseille et de Nice pour lesquelles une feuille de route a été proposée le 28 juin lors d'une réunion commune des membres des CT.

Si la fonction de recteur·trice est conservée pour chaque académie, de nouveaux emplois vont être créés : recteur·trice de région académique, secrétaire général·e et adjoint·e des régions académiques, recteur·trice délégué·e à l'ESRI etc. Les compétences de la région académique ? Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI), orientation, carte de formations, numérique éducatif, programme 214 (vie de l'élève).

Quant aux services, ils seront soit académiques, soit inter académiques, soit régionaux. Bref une organisation plus lourde avec un discours édulcoré : on ne parle plus de fusion mais seulement de complémentarité, on ne parle pas de suppressions de postes mais de mobilités fonctionnelles.

Pourtant, ces différents niveaux de compétences ne vont en rien constituer une amélioration des services pour les personnels et les usager·ères. C'est surtout la régionalisation qui est en marche !

On casse la Fonction publique !

Passée presque inaperçue (et pour cause !), le 23 juillet 2019 a vu l'adoption définitive de la loi de transformation de la Fonction publique. Au menu : la casse des emplois titulaires au profit du recours sans limite aux contractuel·les, la création d'un contrat de projet pouvant atteindre 6 ans, sans possibilité de titularisation par la suite, la réduction des effectifs en poussant les personnels à quitter la Fonction publique, ou en déléguant des missions au privé ou encore en regroupant les services, la généralisation des rémunérations au mérite.

Cette loi modifie également le rôle des CAP avec par exemple la suppression de l'avis préalable des CAP sur les questions liées à l'avancement et à la promotion ou aux mutations. Elle prévoit aussi la fusion des comités techniques et des CHSCT : exit la question des conditions de travail si présente pourtant sur le terrain !

Cette privatisation de la Fonction publique tant redoutée est mise en œuvre à marche forcée.

Macron et son équipe continuent de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance comme l'avait demandé du temps de Sarkozy un certain Denis Kessler, alors numéro 2 du MEDEF !

Nadine Castellani-Labranche

Retrouvez les propositions CGT : « Vive le statut général des fonctionnaires »
https://ufsecgt.fr › IMG › pdf › livret_70anniv.statut-web.pdfeb :

La preuve par écrit

Sans doute ne le répètera-t-on jamais assez : dans notre pratique professionnelle et syndicale quotidienne, il est essentiel de passer systématiquement par l'écrit.

Se protéger

Tout changement par rapport au service hebdomadaire habituel défini en début d'année par la signature du V.S. doit donner lieu à un document écrit. Il peut prendre la forme d'un ordre de mission, d'une demande d'autorisation d'absence ou de déplacement d'heures de cours, dûment signés par le·la supérieur·e hiérarchique.

Ce peut être également une information donnée au/à la supérieur·e par l'agent·e (dans le cas d'une convocation mandat) ou une demande (dans le cas d'une formation syndicale, par exemple). Dans ces deux derniers cas, il est important de garder photocopie de l'information ou de la demande, assortie du chrono du jour apposé par le secrétariat à réception du document. Le cas échéant, cela permettra de justifier du dépôt dans les délais règlementaires (3 jours avant pour une convocation mandat et un mois pour une formation syndicale).

De même, l'appel des élèves, au début de chaque heure de cours, doit donner lieu à un écrit électronique ou non, dans la mesure où notre responsabilité est engagée par l'appel.

Enfin, les différents registres (Santé et Sécurité au travail, Registre de danger grave et imminent) sont à renseigner, le cas échéant, même s'il semble que le problème sera traité rapidement.

Prendre position

De manière générale, il est essentiel que les diverses demandes adressées à notre hiérarchie concernant nos conditions de travail, soient formulées par écrit. Ainsi, elles ne peuvent être que difficilement ignorées et appellent, a minima, une réponse écrite. Dans le cas de demandes réitérées sans réponse, il sera ainsi sans doute plus aisé de mobiliser les collègues.

De même, dans le cas où nous serions heurté·es par une appréciation ou un rapport nous concernant,

nous recommandons de rédiger un contre-rapport et demander à ce qu'il soit conservé dans notre dossier administratif.

Conserver la mémoire

L'enjeu essentiel est là : il s'agit de conserver une trace, d'entériner l'existence d'une décision, d'une parole qui n'a aucune existence sans cela. Le rapport d'incident, par exemple, même s'il peut sembler fastidieux à rédiger, est essentiel : nous recommandons son envoi à l'ensemble de l'équipe éducative de la classe, il assure un suivi précis et engage à l'action collective.

Par ailleurs, toute réunion, ou entretien avec le·la supérieur·e hiérarchique, devrait donner lieu à un écrit, de manière à consigner effectivement les décisions prises. Le procès-verbal du C.A., de même, doit rendre compte avec précision des débats ; sans cela, nos prises de position dans cette instance perdent une partie de leur sens.

Ecrire reste contraignant, c'est vrai. En effet, il est important de se relire, à plusieurs, de peser ses mots, d'éviter de qualifier les faits et de mettre à distance l'émotion. Mais c'est indispensable !

Le collectif «conditions de travail»

Professeur·e en situation de handicap

Le rapport 2018 de la médiatrice de l'Éducation nationale relevait les difficultés et les incompréhensions dans l'attribution d'un allègement de service pour certains personnels de l'éducation et le pis-aller que constitue le temps partiel, de droit mais avec diminution du salaire.

L'allègement allégé ?

Un cadre législatif et réglementaire clair

L'article 40 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 prescrit que : *«Des aménagements d'horaires propres à faciliter son exercice professionnel ou son maintien dans l'emploi sont accordés»*. L'article R. 911-12 du Code de l'éducation, prévoit que *«Les personnels enseignants […] d'éducation et d'orientation titulaires […] confrontés à une altération de leur état de santé, peuvent solliciter un aménagement de leur poste de travail»* qui peut, article R. 911-18 : *«consister, notamment, en une adaptation des horaires ou en un allégement de service, attribué au titre de l'année scolaire, dans la limite maximale du tiers des obligations réglementaires de service»*.
Mais en matière de respect du droit à l'Éducation nationale, il y a souvent loin de la coupe aux lèvres…

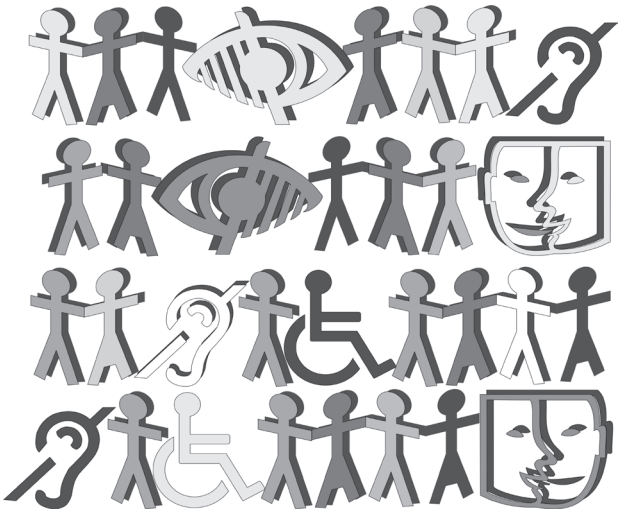

Sur le front du droit

Les recteur·trices ont tenté, irrégulièrement parfois (CAA Nantes, n° 17NT01956, 19 mars 2019) de rogner l'allègement prévu, au motif de réserver ce dispositif *«aux situations d'aggravation ou d'apparition d'une pathologie»* ou pour *«retour progressif à un service à temps complet»*. Une décision, atypique, du Tribunal administratif de Lyon (n°160824, 19 décembre 2018) a certes considéré que l'aménagement de service et le temps partiel de droit dispensaient d'une obligation d'allègement de service.

Sans revenir sur des situations abracadabrantesques et irrégulières, comme ce conseiller principal d'éducation qui, après avoir eu un allègement pour l'année scolaire, le voit réduit, à la rentrée, au 1er janvier (TA Nantes, ord. n° 1711032, 29 décembre 2017), de nombreux jugements ont fait droit au maintien d'un allégement, sous réserve de situation médicale persistante, condition souvent remplie en cas d'handicap permanent ! On peut citer les décisions de plusieurs tribunaux administratifs (Paris, n° 1511750, 29 juin 2016 ; Versailles, n° 1405447, 29 mai 2017, Châlons-en-Champagne, n° 1601827, 18 juillet 2017).
Le renouvellement, à l'identique, de l'allègement n'est certes pas de droit, mais la réduction ou la suppression de celui-ci n'est pas non plus la règle.

Que faire ?

Pour reconnaître cette possibilité d'allègement de service, le recours individuel à la juridiction administrative est parfois nécessaire. Mais il faut aussi faire de cette question une revendication collective : interpellation en comité technique académique, demande d'information détaillée dans le bilan social académique, demande d'entrevue au rectorat.

Réclamons l'évolution de ce dispositif pour que cette juste mesure aux trop justes moyens soit appliquée et étendue à tous les personnels.

Philippe PÉCHOUX

Violences sexistes et sexuelles dans l'Éducation nationale

Grenelle sur *«les violences conjugales»* : et les violences sexistes et sexuelles dans l'Éducation nationale, on s'y attaque ?

Derrière ce plan de communication, on constate le manque de volonté de lutter contre les inégalités femmes-hommes. Les violences faites aux femmes existent aussi au travail ! Elles ne se limitent pas à la sphère privée comme le laisse entendre l'intitulé du Grenelle.

Depuis 20 ans, les chiffres ne changent pas : 20% des femmes subissent des violences au travail et 82% des employeur·euses n'ont pas mis en place de mesures de prévention, alors que depuis 2013 un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, obtenu sous l'impulsion de la CGT, impose à l'employeur·euse de *«prévenir et prendre en charge les violences faites aux agent·es sur leur lieu de travail»*.

L'État comme employeur doit protéger ses salarié·es. La CGT Éduc'action Créteil a décidé de promouvoir une campagne d'ampleur sur les violences faites aux femmes dans les services, écoles ou établissements de l'académie en donnant la parole aux agent·es à travers un questionnaire qui vise à recenser les comportements sexistes et les violences sexuelles subies dans le cadre des relations de travail.

La parole aux agent·es

La CGT interpellera le recteur sur la base de ces remontées pour gagner sur ses propositions visant à éradiquer les violences sexistes et sexuelles. Cette campagne pourra essaimer dans les autres académies !

Charlotte Vanbesien et Louise Pater Noster, CGT Éduc'action Créteil

Femmes travailleuses de la RDC

Aujourd'hui nous sommes devenu·es une référence pour la défense des droits des femmes !» Quel chemin parcouru en peu de temps ! L'engagement et l'énergie de la secrétaire professionnelle en charge du département national des femmes travailleuses au sein de la Confédération syndicale du Congo (CSC), Brigitte Sharadi semblent sans limites.

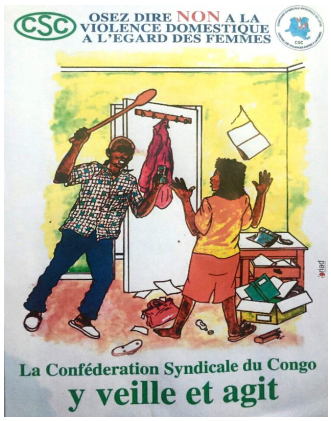

Énergie et conviction

Dans cet immense pays, la République Démocratique du Congo, de plus de 81 millions d'habitant·es, dont 52% de femmes, se structurer pour gagner des droits réels pour les femmes n'est pas anecdotique. Malgré la dispersion syndicale en 700 organisations, la CSC, membre de la CSI, se fait entendre avec force quand il s'agit des droits des femmes.

Le constat est accablant, Brigitte Sharadi vient en témoigner avec force à la tribune des Intersyndicales femmes de 2019 : les dominations sont multiples au travail et dans la vie. Les femmes sont souvent méprisées intellectuellement et subissent pour beaucoup des violences physiques allant jusqu'aux coups et au viol. *«Pour aller rejoindre les champs, les femmes portaient des préservatifs, car elles ne savaient pas ce qui pouvait se passer sur le chemin du travail.»* En fait, elles connaissent les risques élevés d'agression. Brigitte Sharadi rappelle que Kinshasa est aussi appelée *« la capitale du viol »*.

Fortes de la légitimité de leur participation aux instances internationales, les femmes de la CSC militent et soutiennent, informent, protègent les femmes travailleuses de la RDC.

Pauline Schnegg

Une norme internationale contre les violences et le harcèlement au travail

L'Organisation Internationale du Travail a adopté, ce 21 juin, une convention contraignante accompagnée d'une recommandation contre les violences et le harcèlement au travail.
C'est la CGT qui représentait les travailleuses et travailleurs français·es dans cette négociation.

La convention et la recommandation :
- couvrent toutes les formes de violence et de harcèlement y compris psychologiques, notamment les violences fondées sur le genre ;
- protègent les travailleurs et travailleuses, dont les personnels précaires ou dans l'économie informelle ;
- s'appliquent dans l'ensemble du monde du travail, y compris pour les trajets, repas et hébergement ;
- prennent en compte l'impact des violences domestiques sur le monde du travail pour protéger le droit au travail des victimes de violences conjugales (droits à congés, à aménagement de l'organisation du travail, protection contre le licenciement..) ;
- prévoient l'intégration de la lutte contre le harcèlement et les violences dans l'ensemble des politiques publiques des États signataires ;
- insistent sur la nécessité de renforcer la négociation collective sur le sujet et sur l'enjeu de l'information et de la sensibilisation de tou·tes les travailleur·euses.

La CGT appelle le gouvernement français à ratifier au plus vite la convention en mettant en place de nouveaux droits et demande à ce que des discussions tripartites s'ouvrent sans attendre.

Pauline SCHNEGG d'après le communiqué de presse CGT-Montreuil le 21 juin 2019

Congrès de la FERC La CGT doit porter notre projet pour l'École

http//www.ferc-cgt.org/IMG/pdf/lien_199_congres.pdf

Aux origines du syndicalisme étaient les fédérations. Ce n'est qu'après la création des Bourses du Travail que sera créée la CGT avec une double appartenance professionnelle et territoriale. Aussi un congrès fédéral est toujours un événement car malgré la scission de 1947 et la création de la FEN[1], la CGT, dans sa volonté de transformer la société, porte un projet pour une École émancipatrice.
Ce XIIIème congrès se déroulera du 14 au 18 octobre prochain à Carcans Maubuissson (33) et les textes proposés sont amendables jusqu'au 5 octobre à l'adresse *ferc@cgt.fr.*

La CGT Éduc'action infléchira d'autant plus les repères revendicatifs confédéraux que son implication dans la FERC sera grande. Le défi est en passe d'être gagné depuis les derniers mandats : la place des enseignant·es, des universitaires et des chercheur·euses est reconnue dans toute la CGT. Que des camarades issu·es[2] de notre fédération soient aux *«plus hautes»* responsabilités dans la Confédération est un signal fort en direction de nos professions mais aussi de tou·tes les salarié·es du pays.

La CGT a quelque chose à faire de l'Éducation et de la formation des futures générations.

Jean Claude LABRANCHE – FERC-CGT

1 Histoire de la FEN, Guy Brucy, Belin, 2003
2 Six camarades de la FERC sont membres de la CE et de la CFC confédérales, dont Catherine Perret au Bureau Confédéral, et Marie Buisson élue lors du 52ème Congrès à la Commission Exécutive Confédérale, Chantal Pichot élue à la CFC, etc.

Les enseignant·es et la future réforme des retraites

L'élément principal de la réforme Macron Delevoye pour repousser l'âge de départ en retraite est d'arriver à une pension proche de la moitié du salaire net à 62 ans, et de n'arriver aux deux tiers ou aux trois quarts du salaire de fin de carrière qu'à 65 ou 67 ans : situation impossible pour tous ceux et toutes celles qui ne peuvent pas travailler au-delà de 62 ans.

Pensions plus faibles

Dans la réforme, entre 62 ans et 67 ans, la pension augmente de 25% par le système de décote/surcote et de plus de 20% par l'achat de points supplémentaires, eux aussi surcotés. Au total, repousser son âge de départ de 5 ans augmente la pension acquise à 62 ans de +40% à +50%.

La réforme se résume à un montant de pension plus faible et à un âge de départ plus tardif. La majorité écrasante du monde du travail n'a aucun intérêt au passage à un régime universel par points, et a intérêt au maintien des régimes par annuités, qui doivent cependant retrouver leur efficacité antérieure aux réformes des dernières décennies.

La CGT compare la situation actuelle du Code des pensions pour la génération 1973 qui a 43 ans de durée d'assurance, avec une pension entièrement calculée selon la réforme, avec un âge pivot de 64 ans et 10 mois, avec exactement la même carrière et la même rémunération.

Dans la Fonction publique, l'intégration des primes dans le calcul de la pension signifie que la grille indiciaire ne servira plus à établir le niveau de la qualification ni l'évolution des rémunérations. Ce sera un élément très important de remise en cause du statut des fonctionnaires.

Les enseignant·es ont aujourd'hui la même retraite que les attaché·es d'administration et les ingénieur·es : 2.600 € pour une carrière complète au deuxième grade. Avec environ 10% de primes, leur pension nette est de 75% de leur rémunération d'activité nette pour une durée d'assurance complète.

Départs plus tardifs

Dans la réforme, les primes des fonctionnaires sont intégrées au calcul de la retraite, le faible taux de primes des enseignant·es (10% de la rémunération et 12% de l'indiciaire) aggrave la baisse de leur pension : 1.300€ à 62 ans et 2.000 € à 67 ans. La baisse de pension, pour une carrière avec la réforme serait d'un quart de la retraite du Code des pensions actuel.

Avec la réforme, le sous-paiement des enseignant·es aura son plein effet sur la retraite. Dans la réforme, il est totalement indifférent pour les droits sociaux à retraite d'être payé·es par primes ou selon la grille indiciaire. Le gouvernement cherchera ainsi non pas à reconnaître la qualification à Bac+5 des enseignant·es, mais plutôt à utiliser une augmentation des primes pour rémunérer les « postes à profil » et le comportement individuel des enseignant·es.

Pour la CGT, la vraie réponse est de mettre fin à la sous-rémunération des enseignant·es par une amélioration de la grille indiciaire et de maintenir la possibilité de remplacer la rémunération d'activité précédant la retraite par une pension de 75%, en maintenant le Code des pensions des fonctionnaires.

Gilles Oberrieder

Les retraité·es en CE dans le Bordelais

La CE décentralisée de la Section Nationale des Retraité·es s'est tenue à Artigues près de Bordeaux du 14 au 16 mai. Nous étions 28.

Franck Dole, secrétaire du SDEN de Gironde nous a fait part des luttes locales, celle de Ford étant emblématique, des combats à mener, de la syndicalisation des actif·ves, de la continuité syndicale.

Dominique Hippolyte, secrétaire général de la SNR a introduit les thèmes d'actualité ouvrant un débat riche et fraternel : réforme des retraites, injustice fiscale, substitution des services publics au bénéfice du secteur privé, mouvement des gilets jaunes, violences policières, climat, histoire sociale. Anticipant les débats du congrès confédéral de Dijon, nous avons acté que nos structures doivent évoluer, les difficultés inhérentes à ce genre d'organisation étant récurrentes.

En parallèle à ces discussions, les camarades bordelais·es ont organisé des moments festifs : visite guidée du centre de Bordeaux, dégustation de vins, venue d'une superbe chorale. Merci.

Les retraité·es sont dynamiques, toujours engagé·es et fortement convaincu·es que plus un·e actif·ve ne doit partir à la retraite sans être inscrit·e à la Section des retraité·es.

Qu'on se le dise !

Dominique CIUTAD retraitée SDEN Gironde

Suffit les entourloupes

Ils disent *«nous ne fermerons pas d'école»,* mais ils ferment des classes, *«nous ne fermerons pas d'hôpitaux»,* mais ils ferment des services, *«nous ne toucherons à l'âge de départ à la retraite»* (62 ans), mais ils touchent à la durée de cotisations qui amènera à partir au-delà de 64 ans avec des retraites plus faibles, calculées par points et sur l'évolution démographique et économique, pour développer la capitalisation.

Agissons encore et encore !

Le but ! Nous embrouiller. Devant la montée des luttes, gilets jaunes, enseignant·es, personnels de santé, des retraité·es... Macron s'adonne au déminage : invite à une concertation *«avec la société : avocat·es, infirmier·ères, professeur·es, tou·tes celles et ceux qui sont concerné·es»* dixit Darmanin. Le tout prévu après les municipales !

Et les syndicats ? Ne leur laissons pas croire qu'ils nous ont dupé·es. Agissons toutes et tous contre cette régression sociale qui met à bas les conquis sociaux. L'ultra libéralisme ne supporte pas que les richesses produites par celles et ceux qui travaillent puissent être consacrées au bien-être des citoyen·nes.

Dès aujourd'hui et le 24 septembre nous exigeons : départ à 60 ans, pension minimum de 75% du revenu net d'activité, en aucun cas inférieure au SMIC, suppression des exonérations des cotisations sociales.

Au moment où les dividendes explosent toutes ces exigences sont réalistes et c'est ainsi que peut se construire une autre société.

Janine EYMERIAT et
Anne-Marie MARTIN-CARMAGNAC

Catherine Bartoli PLP, élue CAPN

Quel est ton parcours professionnel, syndical ?

J'ai commencé en 1980 comme maîtresse auxiliaire dans l'académie de Versailles, puis, en 1985, j'ai bénéficié du plan de titularisation. J'ai alors été nommée à Paris dans mon actuel lycée.
En 1981, j'ai rencontré des délégué·es CGT très efficaces ; avec un père à la CGT, me syndiquer était alors une évidence. Je suis devenue élue CAPA au moment des luttes de 2000, puis élue CAPN en 2008. Depuis 2008, je suis secrétaire générale du SDEN 75 et depuis 2011 membre du bureau de l'UNSEN.

Comment vois-tu ton rôle d'élue ?

C'est avant tout assurer la défense des collègues en toute équité et toute transparence. Mais défendre les personnels est compliqué, avec une administration *«inerte»* et sans volonté réelle de les aider. Le thème des conditions de travail n'est pas porteur au MEN. Et avec la réforme de la Fonction publique, les commissions paritaires ne seront saisies que sur des recours, et pour le reste ce sera place à l'arbitraire !

Que penses-tu des réformes dans l'Éducation nationale ?

En LP, on assiste à un appauvrissement de la formation avec l'enseignement général réduit à peau de chagrin, et à une déprofessionnalisation. La réforme a été bâclée, et on sent le désarroi des collègues. Mais la mise en place pratique va être tellement chaotique que les collègues risquent d'appuyer très vite sur la touche STOP. Comme lors de la grève du Bac, symptomatique du malaise de la profession. Vivement la retraite.

Brigitte Creteur Certifiée, mandatée au CSE (1)

Quel est ton parcours professionnel, syndical ?

J'ai réussi en seconde le concours de l'école normale d'institutrices de Douai. Les études étaient financées, quel ascenseur social. Après le centre de formation des PEGC à Lille, j'ai été affectée dans un collège ZEP. J'étais alors syndiquée au SNI-PEGC. Après avoir passé le CAPES interne, j'ai été nommée au lycée international de Lille. À l'éclatement de la FEN, j'ai adhéré au SNES puis après le mouvement en 95 à la CGT. En 2006, je suis devenue secrétaire académique, puis membre du bureau de l'UNSEN en 2008 et membre du CSE depuis 2009.

Comment vois-tu ton rôle au CSE ?

Siéger au CSE, instance consultative, est un gros travail car beaucoup de textes y sont présentés. C'est frustrant, surtout quand l'avis des organisations syndicales n'est pas pris en compte.
Pour autant, les interventions de la CGT attirent souvent l'attention de l'administration car elles apportent un éclairage différent, interprofessionnel.

Que penses-tu des réformes dans l'Éducation nationale ?

Bien contente de partir à la retraite.
Les collègues vont essayer de survivre avec des actes de contestation comme le refus d'être professeur·e principal·e. La grève du Bac a été surprenante ; alors que nous n'étions pas dans un mouvement d'ampleur ascendant comme en 2003, les collègues ont réagi !

(1) Conseil Supérieur de l'Education

Pour Blanquer, le droit à l'Éducation, c'est de l'hébreu

La scolarité obligatoire et le droit à l'Éducation, ce n'est pas pareil. La scolarisation reste un droit après 16 ans, même pour les mineur·es isolé·es (MIE) venu·es d'ailleurs. Le MEN a été rappelé à l'ordre par un arrêt de la Cour Administrative d'Appel (CAA), qu'il avait lui-même saisie : le droit à l'instruction *«trouve à s'exercer même dans le cas où l'enfant, âgé de plus de seize ans, n'est plus soumis à l'instruction obligatoire»* [1]. L'arroseur arrosé a décidé de se pourvoir devant le Conseil d'État. Aveu éclatant d'un déni du droit à l'Éducation.

Scolarisation pour tou·tes les mineur·es

La scolarisation est un parcours du combattant pour ces jeunes, par exemple, si l'ASE [2] les laisse à la rue à cause d'un doute sur leur âge, ou si, après une décision du ou de la juge pour enfant, elle les prend en charge mais les confine dans une chambre d'hôtel sans les inscrire au prétexte que la scolarité obligatoire s'arrête à seize ans. Quand le ou la MIE franchit ces premiers obstacles, les services rectoraux opposent un *«manque de place»* en UPE2A ou des délais déraisonnables pour l'évaluation. Toutes ces manœuvres dilatoires sont illégales… mais courantes.

Affiche de Paris d'Exil sur un mur (photo P. Lafranche)

Ainsi l'académie de Paris refusait d'affecter un mineur isolé de plus de 16 ans. Une première décision du tribunal administratif donne raison au jeune. La CAA, saisie par Blanquer, confirme : si ce jeune *«s'est vu refuser […] le bénéfice de l'aide sociale à l'enfance (ASE) au motif qu'il existait des doutes sur son âge, cette seule circonstance ne faisait pas obstacle à ce que le recteur procède à l'affectation de M. X dans l'établissement scolaire qu'il estimait le plus adapté à son niveau scolaire compte tenu de ses souhaits et de son cursus»*.

Une vingtaine d'organisations, dont la FERC et la CGT Éduc'action 75, ont écrit le 26 juin au recteur de Paris lui demandant de se conformer au jugement et de *«tout mettre en œuvre pour que le droit à l'instruction des MIE soit respecté»*. Le courrier a été lu lors du CTA présidé par le directeur d'académie. La réponse est venue du ministère : pourvoi devant le Conseil d'État.

À Orléans, 150 ex-mineur·es isolé·es sont mis·es à la rue le 31 août par le conseil départemental qui considère qu'à 18 ans, ou à la fin de leur année scolaire, ces jeunes n'ont plus de droit. C'est méconnaître le Code de l'Éducation [3]. Un collectif d'associations, de partis et de syndicats se mobilise contre cette mise à la rue massive.

À Dijon, l'élève géorgienne Gvantsa a été enfermée en rétention à une semaine de sa rentrée en terminale L au lycée H. Fontaine. Après une première tentative d'expulsion, le juge des libertés l'a libérée. La mobilisation a permis sa régularisation.

Cet acharnement éclaire ce que vaut le discours de rentrée de Blanquer sur *«la réussite de tous les élèves»* : autant que l'annonce par Macron d'une *«obligation de formation»*[3] jusqu'à 18 ans à l'horizon 2020. Rien.

Pablo KRASNOPOLSKY

1 CAA décision n° 18PA02209 du 14 mai 2019
2 Aide sociale à l'enfance
3 Annonce à l'occasion du plan pauvreté le 13 septembre 2018

R

... Comme Rentrée

La rentrée, tout le monde l'a connue, la connait, mais pas pour les mêmes raisons. On la vit d'une manière différente lorsqu'on est élève, lorsqu'on est parent·e, lorsqu'on est salarié·e. On la vit aussi d'une manière bien particulière lorsqu'on est prof. **Mais comment la vit-on lorsqu'on est en plus militant·e syndical·e ?**

La rentrée, ça se passe comment ?

Lorsqu'on est militant·e, la rentrée, on s'y prépare deux fois : en tant que salarié·e, pour que tout soit prêt, carré, au poil. Pour les enseignant·es, que les cours soient mis à jour ou refaits, qu'on ait prévu les premières semaines Ensuite, on ajoute les tâches de syndicaliste.

Se renseigner sur les mauvais coups de l'été

Les décrets passés pendant les vacances, ce que les chef·fes d'établissement pourraient tenter de nous imposer et qui n'était pas prévu. Bref, avoir les informations pour aider les collègues à ne pas se faire avoir et nous permettre de s'organiser.

Accueillir les nouveaux et les nouvelles

Ensuite arrive la pré-rentrée. Il faut savoir qui sont les nouveaux et les nouvelles arrivant·es. Connaître leur situation sans être intrusif·ve : nommé·es définitivement, TZR, contractuel·les, stagiaires, Aed, Aesh... afin de savoir très vite les problèmes possibles (services pourris, erreurs de contrat, pression hiérarchique...) et auxquels vous devrez sans doute répondre. Le tout de façon conviviale.

C'est particulièrement vrai dans nos gros collèges et nos lycées où plus d'une centaine de personnes (parfois deux cents) se retrouvent ensemble un vendredi de fin août.

Pourquoi est-ce important ? Parce qu'à la CGT, on ne laisse pas les isolé·es, les plus fragiles, les précaires sur le bord. Mais aussi parce qu'en aidant les collègues à régler ces petits (ou grands) problèmes, on crée du collectif. Plus tard, dans l'année, il faudra peut-être se mobiliser. Et peut-être que ces collègues ne répondront pas à l'appel. Mais ils et elles répondront d'autant plus facilement qu'ils ou elles se seront senti·es épaulé·es et membres d'un groupe.

L'Heure d'Information Syndicale

La rentrée, c'est aussi avoir déposé une HIS avant les vacances et faire une *« belle »* intervention en plénière, parfois malgré les gros yeux de la direction, pour en présenter les enjeux. C'est y amener un maximum de personnes pour trouver des solutions aux problèmes qui ne manquent pas d'éclater : les emplois du temps ? Un classique ! Difficile d'y échapper. Une classe en plus avec pas assez d'heures et une mise en œuvre scabreuse. Les *«surprises du ou de la chef·fe»* !...

En ces temps de réformes, c'est aussi arriver avec des propositions claires pour limiter les dégâts (la banalisation des épreuves communes de contrôle continue en lycée par exemple) et proposer un contre-modèle (pas de sélection à l'université mais des moyens supplémentaires, un lycée unique au lieu d'un lycée du tri) parce que la bataille idéologique commence le premier jour.

Bref, la rentrée, elle est aussi sociale !

Rémy Reynaud CGT Éduc 13

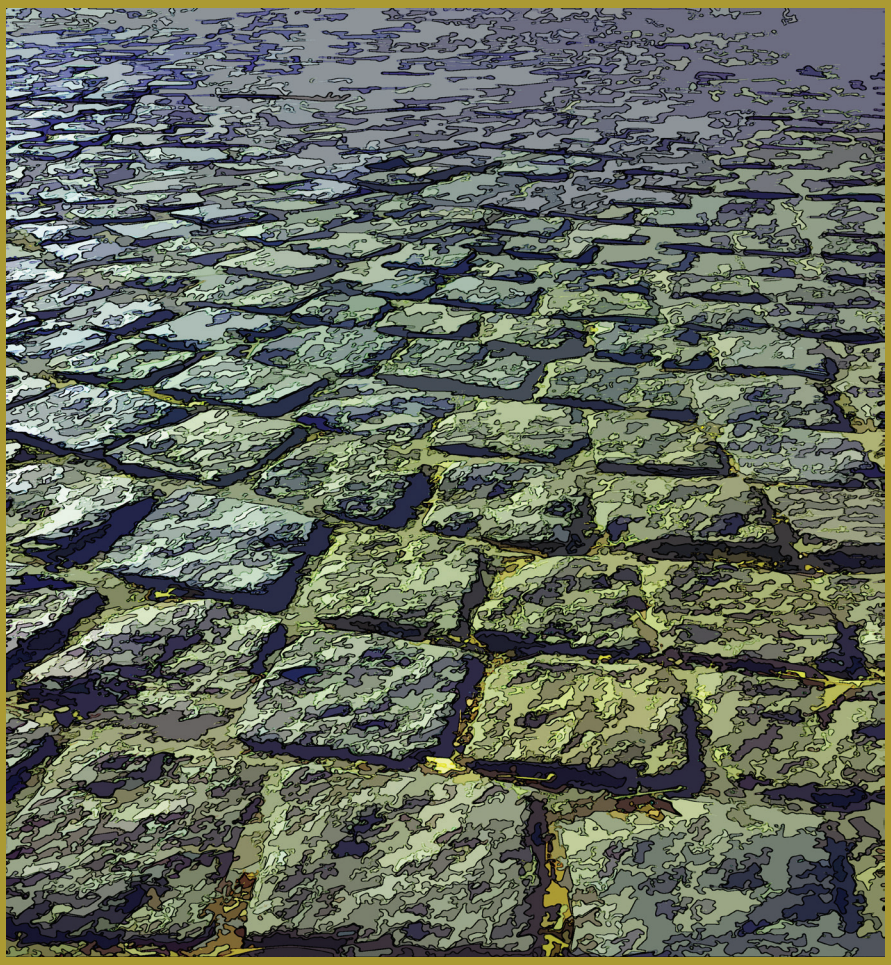

Quel impact les mobilisations de fin d'année scolaire ont-elles eu à la rentrée ?
Comment les réformes sont-elles mises en place dans les établissements et les administrations, s'agissant notamment de la décentralisation ?
La CGT Éduc'action a, sans nul doute, un rôle majeur à jouer dans les prochaines semaines et se tient dès la rentrée aux côtés des personnels afin de faire entendre leur voix.